Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25131-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/131 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATION CLUB CANIN DE SAINTE MARIE (ACCSM)

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

04 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25131-DE

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/131

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATION CLUB CANIN DE SAINTE MARIE (ACCSM)

Au titre des loisirs répandus à la réunion, les concours canins attirent un grand public et connaissent de nombreux passionnés. L'ACCSM, basée sur le territoire de la commune, organise sur son site Beauséjour une compétition nationale annuelle le 13 et 14 décembre 2025.

Cette compétition sera supervisée par un juge national compte accueillir un public important aussi bien participants que visiteurs. Le porteur de projet s'est attaché à effectuer la communication nécessaire pour couvrir l'évènement et doit honorer les charges inhérentes à la logistique et déplacement du juge national.
Cette action permet par ailleurs de dynamiser l'animation sur le quartier en termes d'attractivité et valoriser l'image de la ville.

Pour permettre à l'association Club Canin de Sainte Marie (ACCSM) d'assurer la concrétisation de sa compétition inscrite au calendrier national, le conseil Municipal décide :

1. d'attribuer une subvention globale de fonctionnement d'un montant de mille cinq cents euros (1 500 €) à l'association ACCSM, au titre d'un soutien de la collectivité à cet évènement,
2. d'acter le principe de versement d'une subvention de fonctionnement à l'opérateur désigné.
3. d'autoriser Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.

La commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

……

ADOPTE A L'UNANIMITE.

……

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Richard
NIRLO